

Les plans d'aide des bénéficiaires de la PCH mobilisant les prestataires sont moins souvent réalisés que ceux avec emploi direct

Rémi Yin, Sylvain Pichetti

6 novembre 2025

Abstract

La Prestation de Compensation du Handicap, créé en 2006, vise à financer l'aide humaine nécessaire aux personnes en situation de handicap pour réaliser les activités de la vie quotidienne. Cependant, tous les plans de compensation permettant de financer de l'aide humaine ne sont pas intégralement mis en place par les bénéficiaires. Cette sous-consommation peut résulter d'une offre de service insuffisante ou de restes à charge dissuasifs, et peut conduire à une aggravation de la perte d'autonomie, voire à des placements prématurés en institution.

Cette étude exploite les données de l'enquête Phedre portant sur 1 441 bénéficiaires majeurs à domicile ayant reçu une notification PCH en 2012. En appariant les données administratives des MDPH, des conseils départementaux et les versements effectifs sur la période 2012-2016, nous calculons le taux de réalisation des plans et identifions ses déterminants.

Les résultats montrent que le volume d'heures accordées est fortement corrélé au degré de restrictions d'activité (+70 % d'heures pour les restrictions sévères) et à la modalité d'aide mobilisée. Les plans avec un volume horaire élevé et mobilisant des prestataires ont une probabilité significativement plus faible d'être réalisés, comparativement aux plans reposant sur l'emploi direct ou l'aide familiale.

Mots-clés : Prestation de Compensation du Handicap, Aide humaine à domicile, Taux de réalisation

Code JEL : I18, J14, I13